Image not found or type unknown

1er demande TS VPF 15 mois attente

Par **Maryamkhan**, le **06/05/2025** à **10:56**

Bonjour,

Depuis février 2024, mon conjoint a déposé une demande de titre de séjour pour vie privée et familiale (VPF) parent d'enfant français en préfecture (Oise). La prise d'empreintes a eu lieu en avril 2024, et nous avons reçu une première attestation avec autorisation de travail en mai 2024. Il y a eu une enquête administrative au Pakistan durant l'été 2024, puis un entretien avec le service de renseignement territorial (SRT) également cet été. En février 2025, nous avons reçu le contrat d'engagement signé et l'avons renvoyé le jour même. Enfin, un second entretien avec le SRT a eu lieu en avril 2025.

Il est à noter que chaque action entreprise par la préfecture a coïncidé avec les mises en demeure envoyées en lettre recommandée avec accusé de réception. Dernièrement, la préfecture a réceptionné, au 25 avril 2025, la dernière mise en demeure pour statuer sur la décision de la demande de titre de séjour. Jusqu'à présent, nous faisons face à un silence administratif.

Mes questions sont les suivantes : doit-on attendre ? Ce délai est-il usuel (non pas au regard de la loi, mais des pratiques) ? Et dois-je être représentée pour passer directement au contentieux devant le tribunal administratif ?

Par **Zénas Nomikos**, le **06/05/2025** à **13:33**

Bonjour,

pour le TA vous pouvez lancer une requête depuis votre ordinateur sans avocat :

https://www.telerecours.fr/

Par **youris**, le **06/05/2025** à **16:35**

bonjour,

avec l'augmentation de demande de titre de séjour pour la France, les délais ont forment augmentés.

en outre, suivant le pays d'origine du demandeur, des renseignements sont demandés aux autorités de ce pays et le délai de réponse peut également être long.

votre mari peut se renseigner auprès d'une association d'aide aux étrangers ou d'un avocat spécialisé en droit des étrangers.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés